



Organisations syndicales représentatives des employeurs

UNGE / SNEPPIM / CSNGT

Organisations syndicales représentatives de salariés

CFTC / CFDT / CGT (absent)

Président

Sébastien GIRAULT (représentant du collège salarié)

Vice-président

Yves SARRAT (représentant du collège employeur)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP) DU 10 OC-
TOBRE 2018**

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPNEFP 10

APPROUVE 7 NOVEMBRE 2018

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents

II. RELEVÉ DES DÉCISIONS

III. COURRIER DE LA PRÉSIDENTENCE

1. Courrier de réponse au Greta d'Egletons

IV. RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA CMP

DECISION

A la lecture de l'accord du 27 septembre 2018, (article 2.4) il ressort que celui-ci ne remet pas en cause le budget alloué à la sous-commission GPEC en 2018 qui est de 10 000 €. La CPNEFP maintient les sous commissions GPEC pour la fin de l'année 2018.

V. OMPL

1. Présentation du déroulement de l'étude sur la place du bac professionnel dans la branche des entreprises de géomètre

DECISION

La CPNEFP valide la proposition de mission de Quadrat (OMPL).

La CPNEFP prendra contact avec le représentant de la CPC n°5 pour connaître le contenu de la réforme en cours sur le bac pro.

La CPNEFP transmettra les données disponibles sur le bac pro ainsi que les coordonnées de chacun des représentants de la CPNEFP pour que Quadrat puisse réaliser des entretiens téléphoniques.

La CPNEFP veut participer à la conception du questionnaire. Le secrétariat du paritarisme adressera un email en ce sens à Quadrat + OMPL.

La CPNEFP interrogera l'organisme C3C pour obtenir les enquêtes d'insertion et de poursuite d'études post bac.

La CPNEFP charge le secrétariat du paritarisme d'assurer la diffusion pour le futur questionnaire.

L'UNGE et la CSNGT proposent que le questionnaire à destination des employeurs soit notamment proposé à l'occasion de leurs assemblées générales du 8 février et 22 mars 2019.

2. Désignation OMPL

DECISION

La CPNEFP acte la désignation de Gilles MESSIEZ POCHE (UNGE) pour le collège employeur et Noureddine BENYAMINA (CFTC) pour le collège salarié pour participer sur la plate-forme emploi compétence.

3. Présentation des fiches métiers

- a) *Ingénieur*
- b) *Technicien*
- c) *Secrétaire technique*

DECISION

La CPNEFP reporte la présentation des trois fiches métier à la prochaine CPNEFP du 7 novembre 2018

VI. ACTALIANS

1. Spp Cadre de Vie et Conseil d'administration

DECISION

La CPNEFP décide de communiquer sur les fonds disponibles pour la fin de l'année. Les partenaires sociaux prépareront un projet en ce sens.

- 2. Proposition de fourniture de la base de données de l'APGTP à Actalians pour servir à l'appel de cotisation de la formation professionnelle

DECISION

La CPNEFP décide de transmettre à la présidence d'Actalians, la base d'entreprise APGTP suite à la collecte de la cotisation du paritarisme pour qu'elle puisse servir dans le cadre de la collecte des contributions à la formation professionnelle.

En retour, le CPNEFP souhaiterait recevoir le fichier des entreprises suite à la collecte des contributions à la formation professionnelle.

3. Accord sur le choix de l'Opco

DECISION

La CPNEFP s'interroge sur le choix à faire entre OPCO et filières de métier.

VII. POINT SUR LES FORMATIONS CERTIFIANTES

DECISION

Le Conseil d'administration d'Actalians a validé la mise à disposition de ressources au sein du service R&D pour assister la CPNEFP sur ces sujets à compter de 2019.

VIII. GPEC

1. Sous-commission GPEC du 9 octobre 2018

DECISION

La CPNEFP entérine le travail présenté et charge la sous-commission de continuer la cartographie des métiers puis d'affecter à chaque activité les compétences principales et nécessaires (deux ou trois) à l'exercice de celle-ci.

2. Programmation de la prochaine sous-commission et nomination des participants

DECISION

La sous-commission devrait finaliser le travail défini ci-dessus en se réunissant à une ou deux reprises.

IX. PROPOSITION DE TABLEAU DES PRISES EN CHARGE DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION CONFORMEMENT AU TITRE VIII DE LA CCN PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX

DECISION

La CPNEFP ajourne ce point et le reporte à la CPNEFP du 7 novembre 2018.

X. PROGRAMMATION DES COMMISSIONS POUR 2019

1. Proposition de calendrier

DECISION

Le secrétariat du paritarisme adressera une proposition de calendrier aux partenaires sociaux.

XI. QUESTIONS DIVERSES

1. Projet d'accord sur les taux de contribution à la formation professionnelle

DECISION

Le secrétariat du paritarisme transmettra aux partenaires sociaux l'accord actuel sur les taux de contribution à la formation professionnelle pour qu'il puisse être mis en forme et présenté lors de la CPPNI du 15 novembre 2018.

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPNEFP 10 OCTOBRE APPROUVE 7 NOVEMBRE 2018